

« VERS UN NOUVEAU CONTRAT DE FILIÈRE »

10 JUILLET 2019

FRANCOFOLIES
LA ROCHELLE (17)

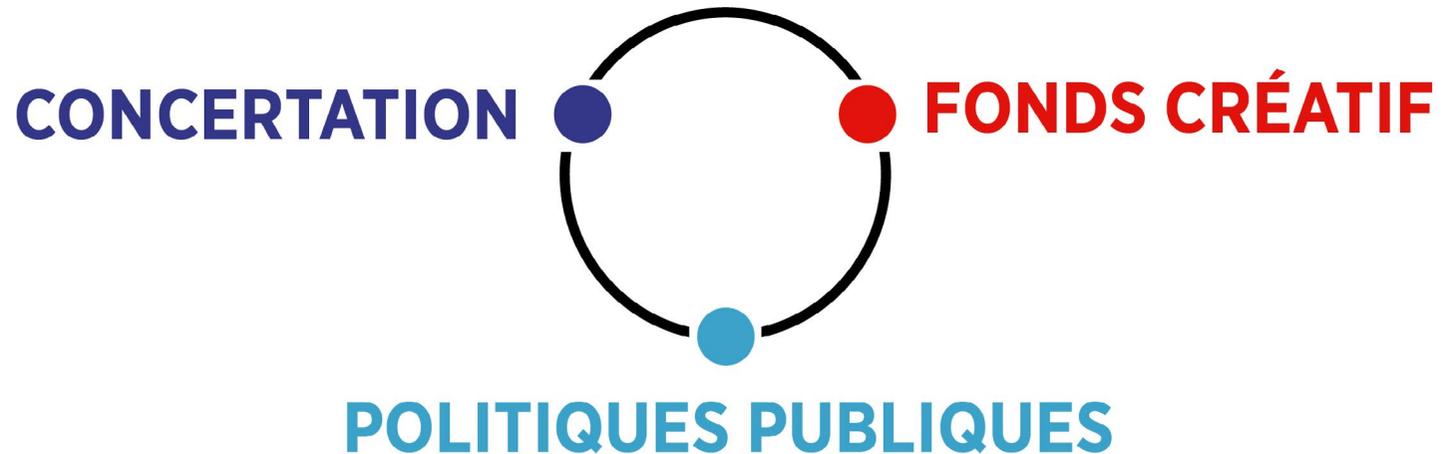
CONCERTATION
TERRITORIALE



Depuis quelques années, les régions, le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) et l'État travaillent à la construction de dispositifs territoriaux en collaboration avec les réseaux régionaux et les acteurs des musiques actuelles. En septembre 2017, le premier Contrat de Filière en région a vu le jour en Nouvelle-Aquitaine, fruit d'une démarche de longue haleine entamée dès 2006.

Il s'agissait alors, et encore aujourd'hui, d'un nouveau modèle de gouvernance des politiques publiques pour répondre aux enjeux de l'écosystème musical à travers le financement de coopérations, d'expérimentations et la mise en œuvre de formes originales d'actions, le tout en instaurant un dialogue pérenne avec les parties prenantes.

Articulation du Contrat de Filière :



CONCERTATION

La concertation vise à instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses parties prenantes publiques et privées

POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif est de produire et articuler des politiques publiques de droit commun en faveur des musiques actuelles

FONDS CRÉATIF NOUVELLE-AQUITAINE

Le Fonds Créatif a pour objectif de produire et expérimenter des politiques publiques communes

PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'objectif est d'identifier des partenaires associés venant contribuer, par la création de nouveaux dispositifs, à la réalisation du Contrat De Filière, sur des enjeux partagés.

Mieux comprendre le Contrat de Filière Musiques Actuelles et Variétés en Nouvelle-Aquitaine

SYNTHÈSE

L'année 2019 est une étape importante de transition vers le nouveau Contrat de Filière 2020 – 2023 et impose de nouveau à sa gouvernance d'en réfléchir les contours dans une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, la journée du 10 juillet 2019, installée sur le site du festival Les Francofolies à La Rochelle, a lancé le processus de dialogue autour de son renouvellement. Les partenaires signataires (État, Région, CNV, RIM) et les acteurs de la filière se sont donc réunis pour une journée de concertation construite autour de trois grands thèmes :

- le Contrat de Filière 2017 – 2019 : une démarche globale à évaluer,
- les mesures du Fonds Créatif : quel bilan ?
- échanges sur les mesures à prioriser pour le prochain contrat.

87
participants

41
structures
professionnelles
de la filière

7
membres du
comité stratégique
du CDF

5
collectivités
territoriales

LE CONTRAT DE FILIÈRE 2017 – 2019 : UNE DÉMARCHE GLOBALE À ÉVALUER

UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Si le Contrat de Filière est clairement perçu comme un espace d'expérimentations, il doit aussi être l'endroit de la transition de ces nouveaux modèles vers les aides de droit commun des partenaires signataires. Il permettra ainsi à de nouveaux acteurs d'être repérés, d'exister ou d'ancrer leur projet dans la durée.

UN PARCOURS À PLUSIEURS VOIES

Le Fonds Créatif du Contrat de Filière doit être envisagé comme un dispositif à tiroir. Pour un acteur, entrer par une porte permet d'en ouvrir d'autres. Il ne faut pas qu'il devienne un agrégat de plusieurs « guichets » qui fonctionnent en silo.

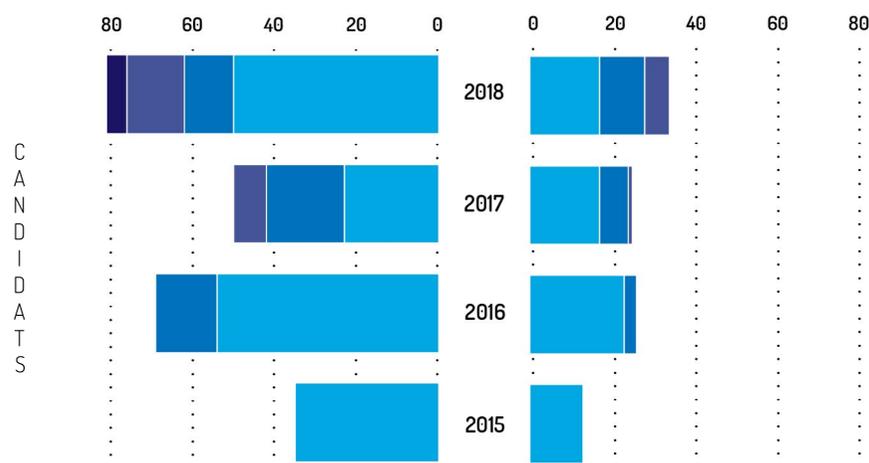
« NOUS AVONS D'ABORD PROFITÉ DE LA MESURE "TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE" (TSF), AVANT DE BASCULER VERS UN PROJET DE COOPÉRATION AUTOUR DU NUMÉRIQUE AVEC BANZAÏ LAB. LE TSF, ET LES RENDEZ-VOUS DE CONCERTATION ONT PERMIS DE MIEUX NOUS CONNAÎTRE ET DONC DE CONSTRUIRE DU SENS COMMUN POUR NOTRE PROJET ACTUEL. »

Stéphane Alaux – CIAM - Bordeaux

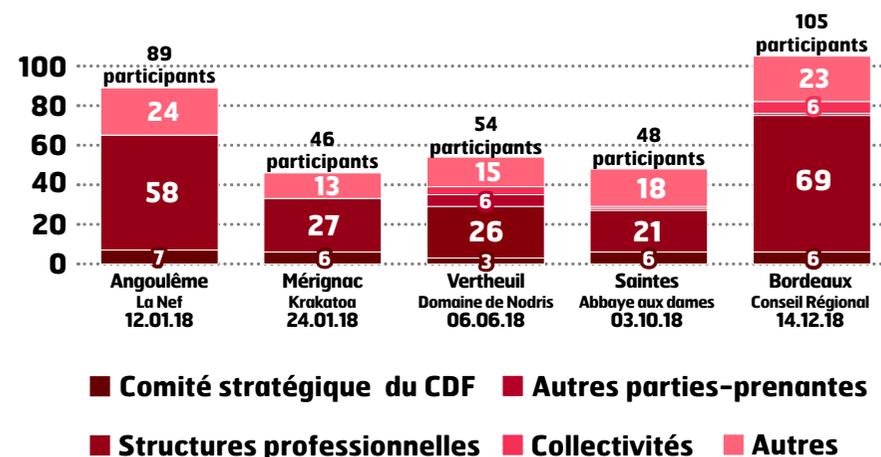
UNE APPROPRIATION PAR LES ACTEURS ET LEURS PARTENAIRES PUBLICS PARFOIS DIFFICILE

La mise en place du Contrat de Filière en 2017 semble être une réussite. Les chiffres explicitant une démarche mieux comprise au fil des années et une place de plus en plus claire pour les acteurs.

Répartition des candidats / lauréats des appels à projets :



Nombre et typologie des participants aux concertations :



Pour autant, les échanges avec les participants pointent encore quelques freins à lever :

- le sentiment d'exclusion est encore ressenti par certains acteurs, notamment les plus petits, ou ceux ayant une structuration juridique peu représentée dans la filière,
- les moyens de communication actuels sont pertinents mais doivent s'améliorer. Les acteurs expriment notamment comme piste le croisement des bases de données pour mobiliser plus largement en région,
- bien qu'identifiés comme des acteurs importants de l'écosystème régional, les lieux d'enseignement sont dans « l'angle mort » et sont peu présents à tous les niveaux de la démarche (candidats/lauréats des mesures, participation aux concertations,...),
- l'envergure régionale des concertations du Contrat de Filière fait d'office un tri sur les participants. Les problèmes de mobilité et de disponibilité étant exprimés comme un véritable frein. Il paraît nécessaire de développer des alternatives de participation : contribution en ligne, retranscription en visioconférences et publication automatique de compte-rendu.

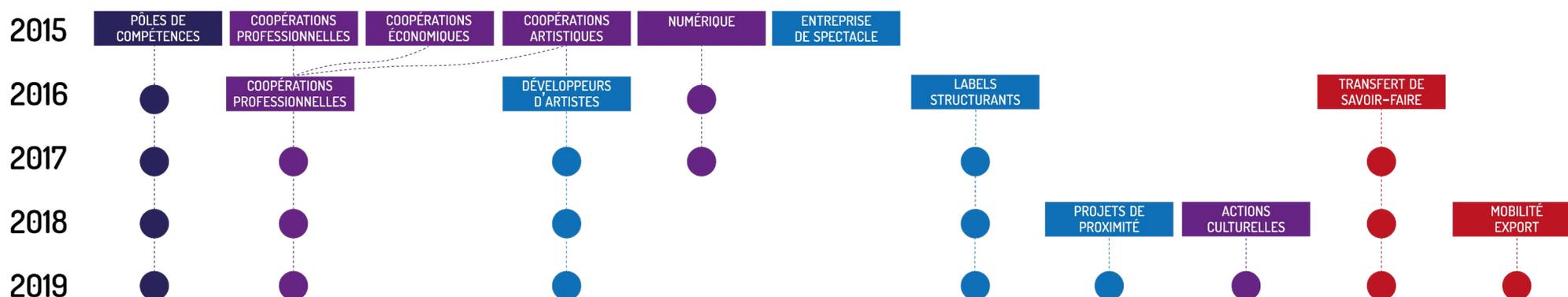
« JE VIENS ICI POUR LA PREMIÈRE FOIS POUR ESSAYER DE COMPRENDRE CE QU'EST LE CONTRAT DE FILIÈRE CAR, POUR MOI, IL EST ENCORE NÉBULEUX »
 Christian Picard - Communauté de communes Mellois en Poitou

UNE GOUVERNANCE SOUPLE ET ENGAGÉE

À de nombreuses reprises la question de l'inclusion d'autres échelons de collectivités territoriales est revenue (métropoles, communautés d'agglomération, départements, villes,...). Les partenaires rappellent la possibilité d'accueillir celles qui souhaitent s'inscrire dans une vraie volonté de structuration de la filière, nécessitant donc des arbitrages sur leurs engagements financiers et politiques respectifs. Le travail de mobilisation doit donc s'amplifier et s'imaginer de manière originale. Par ailleurs, les temps de concertation doivent être largement ouverts pour permettre le débat avec les collectivités. L'idée d'une concertation dédiée aux collectivités a même été évoquée.

LES MESURES DU FONDS CRÉATIF : QUEL BILAN ?

Evolution des mesures depuis 2015 :



Plusieurs acteurs ont témoigné du bénéfice des mesures du Contrat de Filière :

- un effet levier sur les projets :

« ÊTRE LAURÉAT D'UN APPEL À PROJET NOUS A VRAIMENT APPORTÉ DE LA LÉGITIMITÉ SUR NOTRE TERRITOIRE, ET VIS-À-VIS DE NOS PARTIES-PRENANTES, DES ÉLUS LOCAUX. ÇA NOUS A MÊME PERMIS D'ÉLARGIR NOS COOPÉRATIONS. »

Hervé Guichet - Association Creuse Toujours

« EN DEHORS DE L'ASPECT FINANCIER, CELA NOUS A FAIT RÉFLÉCHIR SUR NOS PRATIQUES, NOUS A POUSSÉ À L'AMÉLIORATION CONTINUE, NOTAMMENT GRÂCE À L'AUTO-ÉVALUATION SUR LA DEMANDE D'AIDE. »

Fanny Souville – Lamao Editions

- une mise en œuvre technique simple :

« C'ÉTAIT NOTRE PREMIÈRE AIDE PUBLIQUE. PAS FORCÉMENT PAR CHOIX MAIS PARCE QUE NOUS NE SAVIONS PAS PAR OÙ COMMENCER. LE DOSSIER EST SIMPLE, MÊME S'IL PEUT ENCORE ÊTRE ALLÉGÉ POUR CONCENTRER DU TEMPS SUR RÉFLEXION. »

Fanny Landais - Baco Records

« C'EST CLAIREMENT UN ENDROIT OÙ L'ON A PU FAIRE UN TRAVAIL EN DEHORS DE NOS SILOS HABITUELS, D'ALLER À LA RENCONTRE DES AUTRES. »

Laetitia Perrot - La Nef

- un passage facilité de l'expérimentation au dispositif et aux aides de droit commun :

Si certaines mesures semblent s'ancrer dans le Fonds Créatif sur le long terme (Développement des coopérations professionnelles), d'autres sont nées sur le tard ou sont vouées à disparaître pour irriguer le droit commun des partenaires. C'est bien là l'enjeu même de ces mesures expérimentales.

L'appel à projets en faveur des développeurs d'artistes par exemple est fortement regretté mais trouvera une déclinaison dans le futur règlement d'intervention sur les musiques actuelles de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce fût aussi le cas pour les festivals, après deux concertations sur ce sujet en 2018.

Les partenaires rappellent d'ailleurs que, face aux mutations rapides, voire parfois à l'urgence de l'écosystème musical en région, le contrat de filière est un processus facilitateur de transition, mais s'inscrit sur le moyen terme et nécessite un temps d'évaluation.

ÉCHANGES SUR LES MESURES À PRIORISER POUR LE CONTRAT DE FILIÈRE 2020 - 2023

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- soutien à la transition énergétique des festivals : représente un coût financier et humain dont ne disposent pas les festivals. La question d'une montée en compétences (formations) a aussi été évoquée,
- soutien aux radios associatives d'émergence artistique : l'activité d'une radio est de plus en plus polyvalente et pousse au « bricolage financier ». Cela nécessite une meilleure prise en compte du temps passé à l'ingénierie de projet, à la recherche d'innovation et aux enjeux numériques à venir (Radio Numérique Terrestre),
- soutien à l'accompagnement des équipes pédagogique des écoles de musiques : besoin de repenser les connexions entre les écoles de musiques et les autres acteurs de la filière,
- mesure d'aide à la transmission de projet : au delà du fait qu'une génération d'acteurs est sur la fin de sa carrière professionnelle, les changements réguliers des principaux cadres dirigeants des structures nécessitent un accompagnement. Il faut réfléchir à l'outillage des gouvernances sur ce sujet et accompagner les équipes,
- dispositif d'aide à la distribution physique, alors même que 90% de la distribution des artistes passe par le moyen physique,
- évolution de la mesure Transfert de Savoir-Faire : ouverture aux gouvernances bénévoles, aux élus, à la transmission trans-régionale ou trans-filière,
- ouvrir la réflexion sur la mobilité des publics, des œuvres et des artistes (à relier aux droits culturels),
- construire une mesure de soutien aux commerces culturels de proximité : d'autres Contrat de Filière expérimentent par exemple un dispositif de soutien sur la signalétique,
- se saisir des enjeux du numérique : distribution digitale et data-analyse, pratiques professionnelles et musicales pour ne pas déconnecter avec la jeunesse, nouveau système de billetterie,...
- ouvrir un dispositif autour du thème « musique et santé » : sensibilisation aux risques auditifs, action autour du handicap,...

À noter qu'une enquête de priorisation des mesures à venir dans le prochain Contrat de Filière a été envoyée aux acteurs de la Région et sera rendue le 18 septembre 2019, lors d'une concertation à Mont-de-Marsan.

SÉQUENCE D'ATELIERS AUTOUR DU RENDU DE L'ENQUÊTE D'OBSERVATION DE LA FILIÈRE MUSIQUE ACTUELLES MENÉE PAR L'A (AGENCE CULTURELLE NOUVELLE-AQUITAINE)

LIEN VERS
L'ENQUÊTE :

ATELIER 1

Quelles évolutions du Contrat de filière pour répondre aux enjeux des structures bénévoles et des TPE qui constituent la majorité du tissu néo-aquitain (formation des bénévoles, accompagnement des structures primo-employeuses, formation à l'encadrement, à la RH, à la gouvernance,...) ?

Le référencement très partiel des médias est un motif de déception pour les acteurs, de même que pour les lieux d'enseignement, problème d'identification des radios dites « musicales » ou « indépendantes ».

Le référencement non-exhaustif des salles de concert n'est là aussi pas compris : l'exclusion des bars/restaurants/café-concert s'explique par le cadre strict de la définition « salle de concert » appliqué pour l'enquête.

Les acteurs expriment plusieurs points de difficulté :

- **un sentiment d'exclusion de la ruralité** : les structures à dominante rurale exprime une véritable appréhension vis-à-vis des politiques publiques. Elles se sentent illégitimes et estiment ne pas faire partie du public cible des appels à projet du Contrat de Filière. En parallèle un sentiment d'exclusion des acteurs en dehors du champ associatif (TPE notamment),

- **une sensibilisation à la démarche pas encore aboutie** : il faut multiplier les relais d'informations, relais de formations, pour que des petites structures puissent accéder aux appels à projet. Les collectivités de proximité doivent être pro-actives et s'emparer du déploiement du Contrat de Filière sur leur territoire, dans une posture d'accompagnement,

- **une temporalité des espaces de dialogue parfois contraignante** : les concertations en semaine excluent les structures 100 % bénévoles. Les bénévoles ne se sentent pas assez formés : besoin de sensibilisation / formation en « politiques publiques ». Certaines petites structures ne cherchent pas à créer de l'emploi, mais plus un accompagnement sur leur fonctionnement : besoin de sortir des canaux classiques d'accompagnement.

Malgré cela, plusieurs choses peuvent déjà nourrir la démarche :

- la rédaction des appels à projets est simplifiée. Elle invite les acteurs à faire valoir le fond, moins que la forme,
- le FONPEPS propose un dispositif de soutien (aide dégressive) à la création de l'emploi.

Il faut s'appuyer sur d'autres dispositifs ailleurs en région ou dans d'autres Contrat de Filière. Dans le Contrat de Filière livre en Nouvelle Aquitaine, des dispositifs sont en place pour aider les structures à l'accès à l'emploi.

Exemple du Centre Val de Loire : aide « CAP ASSO », en mutation vers un CAP ESS, qui favorise l'accès à l'emploi dans le secteur associatif. Mais quid de la pérennité de la structure à la fin de l'aide.

Mais, pour les acteurs, l'effet levier viendra :

- **d'une meilleure prise en compte des besoins, de diagnostics sur du court/moyen/long/terme.** Quel rôle ainsi pour le Pôle Emploi Spectacle dans le Contrat de Filière ? Certains acteurs emploient plusieurs intermittents et ne rentrent donc pas dans les cadres de l'emploi. Le processus de pérenniser ces « intermittents » n'est pas forcément intégré et demande de l'investissement.

- **de plus de moyens fléchés sur la montée en compétence et la dynamique de professionnalisation** (avec potentiellement des formations/rencontres avec des entrées métiers/activités : éditeurs,...),

- **de l'adaptation des dispositifs et des modalités de soutien au cas par cas,**

- **de développement d'une dynamique inter-filière** : les parties prenantes sont différentes dans chacune des industries culturelles, mais les dispositifs sont néanmoins portés par les mêmes partenaires. Comment peut-on profiter de la transversalité des problématiques pour créer des dispositifs communs ?

Exemple donné par l'AGEC : pour des besoins individuels restreints il y a des possibilités de mutualisation avec d'autres structures sur des missions ponctuelles, voire, de dépasser les frontières entre secteurs culturels.

- **de l'accès à la formation professionnelle** : par le biais de la valorisation d'heures de bénévolat,

- **du rôle fédérateur des SMACs sur le territoire** : relais d'info, accompagnement d'acteurs locaux, portage de projet collectif, partage d'expériences sur la gouvernance, intermédiation vers les partenaires publics

ATELIER 2

Quelle place pour les acteurs dans le Contrat de Filière: circulation de l'information, appropriation des enjeux et de la démarche, attendus de sujets de concertation, un Contrat de Filière plus inclusif (médiat, écoles de musique, structures bénévoles, ...)?

Les acteurs sont surpris par la statistique exprimant la méconnaissance du Contrat de Filière (seuls 50 % des répondants estiment en avoir une connaissance suffisante) :

- une donnée explicable par la géographie de la nouvelle région et le morcellement des territoires,
- un frein peu évident notamment sur la simplicité de rédaction des appels à projet.

Ils identifient plusieurs obstacles à l'appropriation du Contrat de Filière :

- les informations arrivent trop souvent sur les mails de contact généraux. Il faut mieux identifier le bon interlocuteur dans chaque structure,
- une communication avec les non-lauréats qui ne fonctionnent pas et qui peut provoquer de la déception vis-à-vis de la démarche,
- des mesures, intitulé et contenu de concertation qui utilisent encore beaucoup trop de jargon et qui n'incitent pas à la participation,
- des concertations trop chargées qui ne permettraient pas d'être suffisamment efficace.

Par ailleurs ils posent plusieurs pistes à travailler collectivement :

- leur responsabilité vis-à-vis de l'importance du rôle de prescription entre pairs (inciter à s'inscrire aux newsletters du site, accompagner son voisin à l'écriture d'un projet,...) ou auprès de leurs collectivités de proximité,
- l'enjeu de l'interconnaissance n'étant pas suffisamment atteint, il faut continuer à rassembler les acteurs et à provoquer le dialogue,
- un besoin de plus de pédagogie avec des formes qui permettent de capter les plus passifs (numérique, audiovisuelle,...),
- construire un véritable diagnostic des typologies d'acteurs qui ne connaissent pas la démarche pour mieux s'adresser à eux,
- penser le Contrat de Filière comme une démarche « à tiroirs » : la concertation comme porte d'entrée à l'engagement, à la volonté de structuration, pour aller ensuite vers les mesures.

Vos contacts privilégiés

CNV

- Clémence Lézier
clemence.lezier@cnv.fr
- Pierrette Betto
pierrette.betto@cnv.fr

Direction régionale des affaires culturelles

- Pierre Blanc (Site Bordeaux)
pierre.blanc@culture.gouv.fr
- Chantal De Romance (Site Poitiers)
chantal.de-romance@culture.gouv.fr
- Marianne Valkenburg (Site Limoges)
marianne.valkenburg@culture.gouv.fr

Région Nouvelle-Aquitaine

- Stéphanie Hazouard-Héraud (Site Bordeaux)
stephanie.heraud@nouvelle-aquitaine.fr
- Ludovic Géraudie (Site Limoges)
ludovic.geraudie@nouvelle-aquitaine.fr
- Catherine Delpuch (Site Limoges)
catherine.delpuch@nouvelle-aquitaine.fr
- Ameline Drapeau (Site Poitiers)
ameline.drapeau@nouvelle-aquitaine.fr

Pour avancer collectivement

Contrat de Filière

- Florent Teulé / Ugo Cazalets
contact@musiquesactuelles-na.org

Concertation Territoriale

- Rémi Chastenet
remi.chastenet@le-rim.org

